

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

SLO

Rapport d'activité 2013



Année du lancement de la démarche
d'élaboration de la charte de PNR

PAYS MEDOC

SOMMAIRE

Edito	p3
Parc Naturel Régional	p4
SCOT et Interscot	p6
Fonds européens.....	p7
Développement économique	p8
Tourisme	p10
Contrat local de santé	p12
SAGE et gestion de l'eau	p15
Natura 2000	p16
En bref.	p18
Conseil de développement	p19



LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année 2013 restera, je le pense, comme un bon millésime pour le Pays Médoc tant elle a permis la mise en place de démarches et de dispositifs qui vont apporter une nouvelle dynamique territoriale.

Je veux parler du travail effectué par l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social associés à un nombre d'élus de plus en plus mobilisés pour aboutir à la signature d'un Contrat Local de Santé. Il faut bien voir cette signature non pas comme un aboutissement mais comme le point de départ pour la réalisation d'actions concrètes, concertées, favorisant une bonne coordination du parcours de soin de la personne en Médoc. Nous pouvons nous féliciter qu'un tel dispositif voit le jour au bénéfice des médocains. Il est le résultat effectif d'années d'un travail invisible, peu perceptible qui trouve aujourd'hui une mise en lumière.

Sur le même registre, on peut se féliciter que le travail sous-terrain du Pays pour rapprocher acteurs et points de vue dans le domaine du développement économique, permette des prises de décisions claires, à partir d'analyses stratégiques partagées, pour consolider le développement d'une filière industrielle en Médoc.

Dans un autre domaine, l'avancement de la labellisation PNR par la prise en charge directe par le Pays de la dernière étape, celle de l'élaboration de la charte, est un autre motif de satisfaction.

Nous faisons ce que nous savons faire et qui nous rassemble, nous favorisons la mobilisation, la concertation, la mise en réseau qui débouchent sur des actions concrètes. Un autre exemple illustrant cette attitude, Natura 2000.

Sans bruit, sans effets de manche, la validation des DOCOB se poursuit par des contrats avec des opérateurs locaux agriculteurs et non agriculteurs.

Certes cette dynamique que nous avons souhaitée, impose un rythme soutenu. Il faut le savoir, s'impliquer au sein du Pays est prenant mais tellement fécond, car on y puise une connaissance opérationnelle et stratégique à une échelle territoriale qui donne du sens à l'action publique.

J'ai pris un grand plaisir à exercer cette présidence. Si j'ai permis de renforcer cette démarche de mutualisation, de faire du Pays cette scène où se nouent les partenariats et se joue l'avenir concerté du Médoc, j'en serais très heureux.



Envoyé en préfecture le 30/09/2014
Reçu en préfecture le 30/09/2014
Affiché le

Après clôture de l'étape préalable à l'étude de faisabilité pilotée par le Conseil Régional d'Aquitaine, l'année 2013 a été marquée par le lancement de la procédure phare dans le long processus de labellisation : l'élaboration de la charte de P.N.R.

L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DE PNR : un projet de territoire au service des dynamiques locales dans le respect de la ressource environnementale

Les caractéristiques de cette étape incontournable et déterminante :

- un processus participatif mettant les acteurs impliqués en situation de contributeurs,
- l'élaboration d'un projet partagé répondant aux défis du Médoc sans porter atteinte aux ressources environnementales et paysagères constitutives de son identité,
- un pilotage par le Pays Médoc,
- un accompagnement technique et en ingénierie pour mener ce travail à bien.

Tel a été le cadre fixé par les élus membres du Bureau du Pays Médoc, en accord étroit avec le Conseil Régional d'Aquitaine. Par délibération du 18/03/2013, le Pays Médoc assume le pilotage du processus, le Conseil Régional poursuit sa collaboration par un partenariat financier et en se portant garant de la procédure.

LE CHOIX DU CABINET D'ÉTUDE

Il est intervenu en juillet 2013, après un appel d'offres lancé en avril 2013. Le cahier des charges imposait une mission composée de 3 volets :

- conception et pilotage d'un processus participatif visant à faire émerger le projet de territoire,
- accompagnement à la structuration de l'avant-projet de charte,
- conception graphique et mise en forme de cet avant projet, de son annexe réglementaire : le plan de parc.

Le cabinet sélectionné, "Gouvernance et Développement" (Gonzague DEVAUX), a été retenu parmi 7 candidats. Les critères de sélection portaient sur la compréhension pratique de la commande, sur la connaissance réelle, effective de ce qu'est une charte de PNR. Le candidat retenu a exposé clairement sa méthode et fait état d'une forte expérience puisqu'il a accompagné six révisions de charte de Parc et une création au cours de sa carrière.



Rappel de l'étape précédente : sur quoi nous appuyons-nous ?

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le



► **Des outils de connaissance** : le Médoc dispose d'un diagnostic très détaillé : environnemental, écologique, économique, patrimonial (consultable sur le site du Pays Médoc www.pays-medoc.com) et d'un rapport de synthèse présentant les orientations.

► **Une décision** : le périmètre du futur PNR Médoc épouse les contours du périmètre du Pays Médoc, à savoir les six Communautés de Communes (Médullienne, Médoc Estuaire, Lacs Médocains, Centre Médoc, Cœur Médoc, Pointe Médoc), soit une superficie de 2342 km², une population de 95 862 habitants.

► **Des orientations** : les propositions issues de l'étude de faisabilité font ressortir trois grands objectifs :

- l'optimisation, la dynamisation et l'harmonisation des actions de protection et de valorisation du patrimoine environnemental,
- l'accompagnement des politiques de développement économique existantes et l'impulsion de nouveaux enjeux économiques et sociaux,
- la connaissance et la diffusion des spécificités naturelles et culturelles, historiques et identitaires du Médoc.

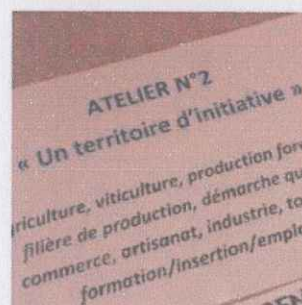
OCTOBRE 2013 : LE PROCESSUS EST ENGAGÉ

Après consultation des membres du Bureau du Pays, le Président, Jean-Jacques CORSAN, fait délibérer le Comité Syndical sur la composition du Comité de Pilotage qui aura pour mission chaque étape du processus et d'indiquer ses orientations pour l'étape suivante.

Sa composition :

- un représentant élu et un représentant technique Conseil Régional,
- les présidents des 6 CdC ou leur représentant,
- deux représentants des communes CUB membres du Syndicat Mixte du Pays,
- la Députée du Médoc en sa qualité, et en tant que Conseillère Générale représentant le CG33,
- un représentant de l'Etat en la personne du Sous-préfet et des services de la DREAL/DDTM,
- membre associé en tant qu'ancien Directeur de la Fédération des Parcs.

Le premier Comité de Pilotage s'est réuni le 11 Octobre 2013 : présentation du consultant, discussions de la méthode et calendrier pour l'année 2013 et 2014.

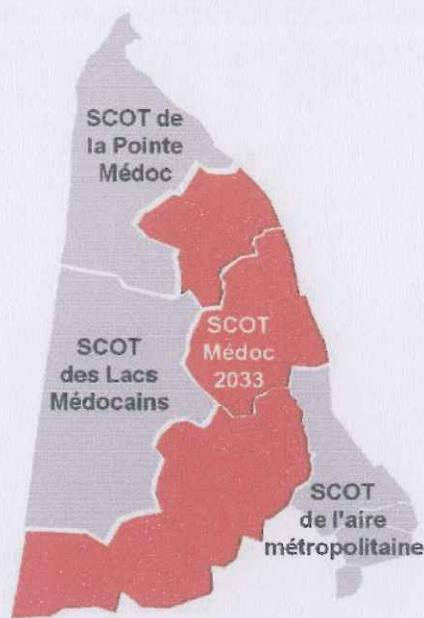


CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE À 2030 VALANT AVANT PROJET DE CHARTE

L'élaboration du projet se fait par étapes, rythmées par des temps de concertation tant avec des élus qu'avec des acteurs de la société civile et les partenaires :

- Décembre 2013 : partager le regard sur le diagnostic de territoire avec les acteurs partenaires (85 participants)
- Janvier 2014 : identifier ce qui est en jeu avec les élus (55 participants)
- Avril-mai 2014 : définir la stratégie territoriale avec les élus
- Mai-juin 2014 : fixer les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie territoriale avec les acteurs partenaires
- Juin-septembre 2014 : débat citoyen avec les habitants
- Décembre 2014 : transmission du projet à la Région Aquitaine pour solliciter les premiers avis nationaux avant enquête publique et délibérations des collectivités





Envoyé en préfecture le 30/09/2014
Reçu en préfecture le 30/09/2014
Affiché le

Le Médoc est désormais couvert par des schémas de cohérence territoriale approuvés, en cours d'approbation ou en cours d'élaboration, c'est le cas pour le SCOT Médoc 2033 qui regroupe trois Communautés de Communes.

LE SCOT MÉDOC 2033

Porté par un Syndicat Mixte regroupant les trois CdC Médullienne, Centre Médoc et Cœur Médoc qui ont décidé de "faire SCOT ensemble", le SCOT Médoc 2033 a pris son envol. Le groupement chargé de l'élaboration a été choisi, il est au travail depuis le mois de juillet. Après délibérations concordantes du SMERSCOT et du Syndicat Mixte du Pays Médoc, l'ingénierie d'accompagnement du SMERSCOT sera fournie par deux techniciens du Pays pour la création et l'animation du site internet, et le suivi des travaux du groupement dans le droit fil du cahier des charges. Cette prestation de services fait l'objet d'une convention établissant le coût global des interventions à 14 000 €/an.

L'INTERSCOT GIRONDIN : DU MANIFESTE AUX TRAVAUX DE LABORATOIRE

En matière de coopération, des formes pragmatiques tendent à se développer entre collectivités. Il en est ainsi en matière de planification spatiale et d'aménagement du territoire où des démarches d'interscot sont conçues comme des espaces de dialogue et de cohérence à des échelles plus larges que le périmètre d'un seul SCOT. Sous l'égide du CG33 et des services de l'État, l'interscot girondin réunissant les SCOT approuvés, en cours d'approbation et en cours d'élaboration, a en 2012 rédigé "Le Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde".

Quatre grands défis ont été identifiés :

- Défi 1 : Prendre soin de nos ressources pour la qualité de notre cadre de vie
- Défi 2 : Aménager nos territoires en privilégiant leurs centralités
- Défi 3 : Développer mieux en diversifiant les sources de richesse
- Défi 4 : Agir mieux en coordonnant les volontés

En 2013, les défis vivent par le biais de laboratoires de travail. Le Pays Médoc anime avec le SCOT du Sud Gironde le Labo 3 sur le développement économique, avec deux élus pilotes pour le Médoc Franck LAPORTE (CdC Pointe du Médoc) et Segundo CIMBRON (SCOT Médoc 2033). Ces travaux ont débouché sur la tenue d'un atelier-débat le 24 Janvier 2014, en présence d'élus des SCOT girondins, accompagnés d'entrepreneurs de leur territoire.

L'accent a été mis sur :

- un développement économique trop souvent cantonné pour les collectivités à l'accueil des entreprises extérieures,
- une faiblesse des stratégies de développement économique reposant sur des diagnostics sans perspectives,
- la prise de conscience progressive des ressources locales comme potentiel de développement.

Des attentes ont été soulignées sur :

- le renforcement de l'ancrage territorial du développement économique,
- la nécessité du dialogue entre collectivités et entreprises.

Cet atelier a été construit à partir de l'expérience du Pays Médoc amenant aujourd'hui l'émergence d'un projet de Zone d'Equilibre Economique avec un cluster sur les matériaux composites.



Pour la programmation 2014-2020 des fonds européens, la concertation pilotée par l'Etat et le Conseil Régional s'est déroulée durant le second semestre 2012 et l'année 2013. Le Pays Médoc a participé aux ateliers préparatoires, puis aux réunions du comité partenarial qui ont suivi.

s'engage

en Aquitaine

LE CADRE GÉNÉRAL VOULU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Une stratégie communautaire est exprimée ainsi : "Pour une croissance intelligente, durable, inclusive". Elle comporte cinq objectifs clés :

- Taux d'emploi : passer de 69 % à 75 %
- Investissement en R/D : passer de 2 % à 3 %
- Niveau de diplômes universitaires : de 34 % à 40 %
- Déscolarisation précoce : de 14 % à un niveau inférieur à 10 %
- Lutte contre la pauvreté : moins 20 millions du niveau actuel qui est de 114 millions

A ces cinq objectifs s'ajoute l'objectif 20/20/20 en matière de diversification des ressources énergétiques. Les fonds européens sont distribués sur trois grands programmes opérationnels :

- PO/FEDER-FSE : il comprend les cohésions sociales, économiques territoriales
- PO/FEADER : il couvre la PAC et le développement rural
- PO/FEAMP : il concerne la politique commune de la pêche

DES RÈGLES DE BASE INCONTOURNABLES

L'accent est mis sur les résultats et la concentration avec une volonté de maximiser l'impact de l'aide européenne. En France, ce sont les Régions qui gèrent la plus grande partie des enveloppes régionales.

L'enveloppe Aquitaine :

- 373,3 M€ de FEDER
- 76,9 M€ de FSE
- 608 M€ de FEADER
- 10,1 M€ pour une mesure spécifique Initiative Emploi Jeune

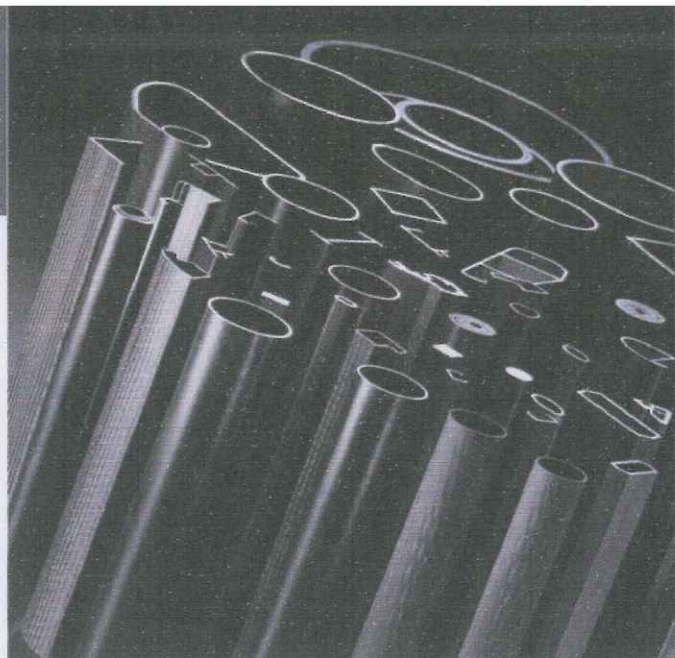
Pour le FEDER-FSE

- 288 M€ sur recherche-innovation, TIC, PME et transition énergétique (au moins 72M€ sur ce point)
- 72M€ pour les autres domaines d'intervention du FEDER (dont 19M€ minimum pour l'urbain)

Pour le FEADER

La stratégie arrêtée et partagée par les acteurs

- Priorité 1 : Soutien aux exploitations dans les zones à handicaps naturels : 263 M€
- Priorité 2 : Préservation de l'environnement et des espaces naturels (MAEC, BIO...) : 96 M€
- Priorité 3 : Installation et transmission : 55 M€
- Priorité 4 : Renforcement de la compétitivité et adaptation environnementale des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires : 84 M€
- Priorité 5 : Soutien à la filière sylvicole : 60 M€ dont 45 plans chablis
- Priorité 6 : Développement rural au travers des services de base à la population, le soutien aux TPE et au tourisme rural : 50 M€, dont Leader 31 M€, services 10 M€, Tourisme 7M€ et TPE 1 M€



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

Du marketing territorial à la zone d'équilibre économique : quand la mutualisation de l'ingénierie et le partenariat entre les acteurs locaux conduisent au projet.

LES CHEMINS QUI MÈNENT À UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

Au cours de l'année 2010, le Pays Médoc, accompagné par le CG33 et Bordeaux Gironde Investissement, mène des ateliers réunissant les élus, membres du Conseil de Développement et représentants du Club des Entrepreneurs. Il en découle une analyse des forces et faiblesses du Médoc, une mise en lumière de ses atouts et de son potentiel économique comme de ses valeurs partagées.

Outre ce constat, ces travaux mettent en évidence la nécessité de construire une stratégie de développement économique à une échelle qui fait sens à la fois pour le territoire et pour ses interlocuteurs extérieurs. Cela dans un temps où la métropole bordelaise construit sa propre dynamique de développement laissant deviner de possibles partenariats féconds.

Plus avant, ce travail a débouché sur l'identification de segments différenciants, c'est-à-dire d'une activité économique distinguant le Médoc de ses voisins girondins au plan régional, national et international, qui mobilise réseaux, savoir-faire et recherche/développement.

Avec deux entreprises phares, une masse critique importante, les matériaux composites sont identifiés comme étant ce secteur différenciant. En juin 2012, le principe de l'émergence d'une Zone d'Equilibre consacrée aux matériaux composites est acquis.

2013 : ÉMERGENCE D'UNE ZE, SON CONTENU, SA LOCALISATION, SES MISSIONS

Tout au long de l'année 2013, la commission développement économique du Pays, composée d'élus et de membres du Conseil de Développement, s'est réunie quatre fois pour examiner ce sujet principal et des sujets annexes touchant à l'image dont le Médoc doit se doter pour mieux valoriser ses atouts, son potentiel, sa stratégie et mobiliser les acteurs locaux. Le CG33 lance l'étude de faisabilité de la ZE en février 2013.

- Un cabinet se met au travail avec un spécialiste du développement productif, une équipe d'architectes paysagistes et un spécialiste des zones d'activités (aménagement/aspects réglementaires et financiers).
- Un Comité de Pilotage est réuni sous la présidence de J.Luc GLEYZE, Vice-Président au CG33 pour le développement économique et l'emploi. Il rassemble des élus du Pays et ceux concernés par la localisation de cette zone.

Ce que l'on attend de la ZE :

- contribuer à un rééquilibrage local entre économie de proximité et sphère productive,
- proposer un écosystème industriel cohérent s'appuyant sur une ressource locale : les matériaux composites,
- offrir une image et un positionnement pour les acteurs économiques et les investisseurs par la création d'une vitrine technologique,
- faire le lien avec les Zones d'Activités existantes.

La zone d'équilibre économique du Médoc

- Une zone multisite autour d'une filière industrielle de pointe : les matériaux composites
- Une vitrine technologique au service du développement local
- Une programmation en trois phases inscrites dans les 10 ans à venir



VERS UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL LOCAL

La filière matériaux composites en chiffre clés mondiaux :

- 9,2 Milliards de tonnes de marché (8,6 Milliards d'€ en 2012)
- 6 % de croissance annuelle en valeur
- 50 % de croissance en volume d'ici 2015

Les acteurs porteurs :

- les transports
- l'aéronautique (forte montée en volumes pour la production de grandes séries)
- la construction
- l'électronique/électricité

Les secteurs en développement :

- le génie civil
- la construction navale
- l'énergie
- l'offshore pétrolier

La filière en Médoc :

- 7 établissements dont 2 moteurs : EADS Composites et Epsilon Composites
- 800 emplois – 80 M de CA, c'est une des composantes les plus importantes de cette filière en Aquitaine

Dans un contexte mondial de montée en puissance de la filière, la création en Médoc d'un écosystème industriel cohérent signifie :

- la mise en place d'une zone spécialisée faisant le relais entre Pauillac et le Verdon,
- la structuration de la filière par la création d'un cluster facilitant le développement de projets collaboratifs entre PME et TPE,
- l'animation d'un réseau local d'entreprises positionnées sur des secteurs complémentaires.

Choix du lieu d'implantation Lesparre/Gaillan :

- Lesparre constitue le seul pôle urbain d'équilibre à l'échelle du Médoc bénéficiant d'une attractivité réelle à l'écart de l'influence métropolitaine.
- il y existe un potentiel de développement urbain.
- des disponibilités foncières sur l'axe structurant de la RD1215.



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le



Le schéma de développement touristique déroule par le Pays Médoc a permis des avancées considérables. Un bilan globalement positif. Pour l'avenir : de nouvelles pistes à travailler dans un contexte évolutif.

DES SIGNAUX POSITIFS

Le forum du tourisme (fin 2012) avait dressé un premier bilan de l'action touristique dans le cadre du schéma territorial et avait ouvert **différents champs de réflexion**. **Les cinq ateliers ont fait ressortir une constante : le territoire est demandeur de relever le curseur de l'action publique de développement touristique à l'échelle du Médoc**. Même si localement des outils ou initiatives peuvent être reconnues pour leur grande qualité et le grand professionnalisme de leur mise en œuvre, le **manque de constance globale** d'un point à l'autre du territoire est souvent vécu comme un handicap, notamment pour les socioprofessionnels.

A noter que même les entreprises touristiques très développées peuvent le vivre comme un handicap car cela les empêche de réellement se positionner à une échelle "Médoc".

Un des objectifs à atteindre n'est toutefois pas de tout fondre dans un même moule "Médoc", ce qui reviendrait à brider les actions et offices de tourisme les plus en pointe, mais bien d'avoir une **garantie d'action publique sur l'ensemble du territoire**, un engagement commun de service public, que ce soit vis-à-vis des touristes, des prestataires ou des habitants.

Se limiter à un accompagnement par pack de service à l'échelle d'une Communauté de Communes, c'est clairement ne pas armer le territoire pour répondre aux demandes et pratiques des clients qui passent d'un littoral à l'autre.

Etude "Promotion numérique de la destination Médoc" : commandée par le Pays Médoc et l'Union Touristique du Médoc au Master tourisme de l'université Bordeaux 3, elle a passé en revue les outils institutionnels, les messages et les pratiques des clients. Le verdict est clair et sans grande surprise : il y a un besoin majeur d'organiser et structurer les outils et messages promotionnels avec, là encore, un socle de structuration "Médoc". Il est à noter que le déblocage de ressources budgétaires ou humaines n'est souvent considéré "que" comme un élément permettant d'accélérer le processus, ce qui laisse entendre que la décision politique reste primordiale...

Etude charte signalétique sentiers interprétation : cette étude opérationnelle pose à la fois la charte éditoriale et la charte graphique. Un socle qui servira certainement pour les travaux dans le cadre du PNR, mais qui montre que sur des champs qui n'ont pas encore été investis, rallier les deux littoraux dans une même démarche de conception commune est relativement aisé. L'étude est finie, les sentiers au Porge et à Saint-Julien sont en phase d'implantation (ouverture printemps 2014).

Création des topoguides de randonnée : 12 itinéraires de balades (livraison le 16 décembre), quelques autres en projet pour le printemps. Là encore un thème non investi par les offices de tourisme, où on arrive à pousser loin le niveau d'intégration et de cohérence : une charte graphique unique, une charte éditoriale commune. Une seconde vague est prévue pour début 2014, permettant de renforcer un peu plus le maillage paysager et touristique du Médoc.

Première journée de réseau des offices de tourisme du Médoc : une première, une grande réussite ! 3 temps de travail : informations respectives sur les nouveautés de l'année à venir, éduc'tour (=visite professionnelle pour mieux informer sur les sites), puis travail sur les outils manquants à mettre en place pour améliorer le travail des OT (ce qui aboutira à la création de listings d'offres campings, chambres d'hôtes, marchés...) pour la saison 2014.

Plan d'action du CG33 : deux priorités affichées : le développement de l'œnotourisme (autour d'un projet structurant (les Routes du vin de Bordeaux) et le développement de l'itinérance-randonnée. Hors ces deux secteurs, peu ou pas de financements.

➤ **Schéma régional** : des filières prioritaires (œnotourisme, surf...) et des appels à projets territoriaux, pourvu qu'on soit dans une logique communautaire, structurée ou structurante, et transversale sur les aspects numériques, de professionnalisation, de qualification de l'offre, d'optimisation de fonctionnement des offices de tourisme

➤ **Fonds européens** : la priorité sera donnée à des projets territoriaux intégrés, où le tourisme ne devra pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une filière contribuant avec d'autres au développement global du territoire et, à ce titre, les interdépendances devront pouvoir être mises en valeur pour lever des fonds.

➤ **Réforme des collectivités territoriales** : les dernières informations laissent penser qu'il faudra peut-être prévoir un transfert de compétence tourisme ("compétence communautaire par la mise en place d'offices de tourisme")

➤ **Assises du tourisme** : le tourisme a été élevé au rang de grande cause nationale par le Président de la République et le gouvernement. Neuf groupes de travail ont été constitués dans une logique interministérielle. Sans préjuger de ce qu'il va en sortir, c'est déjà un signe politique fort qui place le tourisme parmi les industries qui comptent dans le pays.

LE CHANTIER 2013 : L'ÉDITION D'UNE COLLECTION DE TOPOGUIDES

Certes, le projet a pris un peu de retard. Mais la méthode de travail déployée pour ce projet le méritait bien : les offices de tourisme ont choisi de co-construire une gamme de cartes invitant à la balade. L'intérêt : valoriser les différentes facettes du Médoc avec des thématiques de promenades et randonnées touchant le vignoble, l'océan, le patrimoine historique ou environnemental, mais aussi présenter des offres pour différents types de pratiques (balade courte, petite rando ou même jeu en famille sur les sentiers ruraux).

L'édition de ces 12 premiers topoguides, complétée par la mise à jour de la carte touristique du Médoc sur le même modèle graphique, aura surtout amené le réseau des offices de tourisme à collaborer sur la charte graphique, la charte éditoriale, la réalisation et l'impression des documents, avec des rôles dévolus à chacun posés dès le départ :

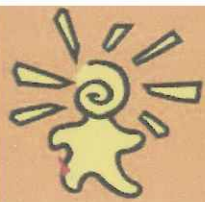
- l'office propose l'itinéraire, fournit les textes et les illustrations,
- le Pays Médoc dessine la carte et met en page le topoguide,
- l'Union Touristique du Médoc passe un marché commun à l'imprimeur.

Par ailleurs, la participation au projet collectif de la graphiste de la MTV de Pauillac n'a fait que bonifier et professionnaliser la démarche globale ! C'est ça aussi la force d'un réseau... Les économies d'échelle sont donc faites à toutes les étapes et, surtout, le réseau détient tous les droits de diffusion des documents, puisqu'il a tout créé directement. Côté coût global de l'opération : 7 800€ HT et du temps de travail, alors que passer par une agence pour la même commande aurait coûté au bas mot plus de 30 000€.



LES AUTRES ACTIONS EN BREF

- Réflexions partagées avec le Comité Départemental du Tourisme sur le déploiement d'une "place de marché" : outil numérique visant à tisser des passerelles entre les différents outils de vente spécialisés (hôtellerie, camping, loisirs...), dans l'objectif de développer la vente en ligne.
- Participation aux travaux du CG33 sur la refonte de leur schéma touristique, sur la construction de "Routes du Vin de Bordeaux", et sur l'audit de leur Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), confié à un cabinet spécialisé. Fin 2013 de nouvelles propositions stratégiques sont faites.
- Finalisation du chantier de réalisation de coproduction de vidéos disponibles sur internet.
- Relais des projets de territoire dans le cadre de l'appel à projet départemental sur l'œnotourisme. 1 projet : "Réalisation d'une bande dessinée transmedia". Le concept : une bande dessinée est éditée, peut être lue seule, mais peut aussi prendre une dimension plus interactive avec l'utilisation d'un smartphone utilisant une application dédiée : en passant son téléphone sur une bulle de la BD, un contenu se déclenche (ouverture d'une vidéo par ex). Ce dispositif est complété, pour les lecteurs les plus volontaires, d'un dispositif de jeu en situation, sur le terrain (dans la logique des chasses au trésor, toute proportion gardée).
- ... et toujours l'accompagnement aux porteurs de projets (implantations d'hébergements, développement de structures d'accueil œnotouristique, etc.) : une petite dizaine de projets accompagnés en 2013.



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

SLOW

*Un Contrat Local de Santé
pour le Médoc, le 1^{er} en
Gironde !*

*Des acteurs mobilisés, avant
et après la signature, dans les
différentes instances autour
de la Plateforme et de l'ARS...*

DU PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : UNE ÉVIDENCE AUJOURD'HUI GRÂCE AU TRAVAIL D'HIER !

En effet, le CLS Médoc n'a pu s'envisager que grâce à un contexte local favorable à savoir :

- des **expériences dans la construction d'actions partagées** autour de la lutte contre les exclusions et des actions de prévention, éducation et promotion à la santé pilotées, accompagnées ou soutenues par la Plateforme de développement sanitaire et social du Pays Médoc,
- l'**existence de démarches en réseaux** pour une meilleure prise en charge des patients et pour un accompagnement adapté des publics fragilisés vers la prévention et les soins,
- le **rapprochement des professionnels** des secteurs sanitaire, social et médico-social et progressivement une meilleure connaissance des ressources locales,
- des réflexions menées pour rechercher des **réponses collectives** à la baisse de la démographie médicale (ex : MSP sur Hourtin),
- la **volonté d'élus** de développer une véritable politique de santé sur le Médoc et de soutenir l'ARS dans une démarche de territorialisation de sa politique publique de santé.

2013, UNE ANNÉE CHARNIÈRE, PONCTUÉE PAR DES ÉTAPES CLÉS

11 avril : présentation et validation du **projet territorial de santé** (disponible sur le site du Pays), rédigé par le Pays Médoc, en concertation avec les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

23 mai : réunion avec les **signataires potentiels** avec, au programme :

- les présentations du CLS par l'ARS (cadre et opportunité), du Projet Territorial de Santé par le Pays (contexte et démarche) et de la gouvernance du projet (architecture du pilotage et de l'animation),
- la sélection, l'enrichissement et la priorisation des pistes d'intervention par axe stratégique pour pouvoir bâtir le futur contrat.

Juin – octobre : **mobilisation** des acteurs pour connaître leur positionnement (partenaire ou signataire du contrat) ; en collaboration avec l'ARS : **écriture du contrat** en intégrant les observations des futurs signataires, organisation de la signature du CLS, préparation du 1^{er} comité de pilotage.

4 novembre : signature du CLS Médoc . 15 signataires pour un **premier CLS signé en Gironde !**

8 novembre : **1^{er} comité de pilotage** pour valider la démarche envisagée avec les groupes de travail et ainsi lancer leur démarrage, s'accorder sur les critères à retenir pour choisir les actions à mener, définir le calendrier et les grandes étapes sur le semestre à venir.

Décembre : **démarrage du cycle des réunions** avec 4 rencontres qui ont rassemblé 108 participants au total, soit entre 20 et 35 personnes par séance.

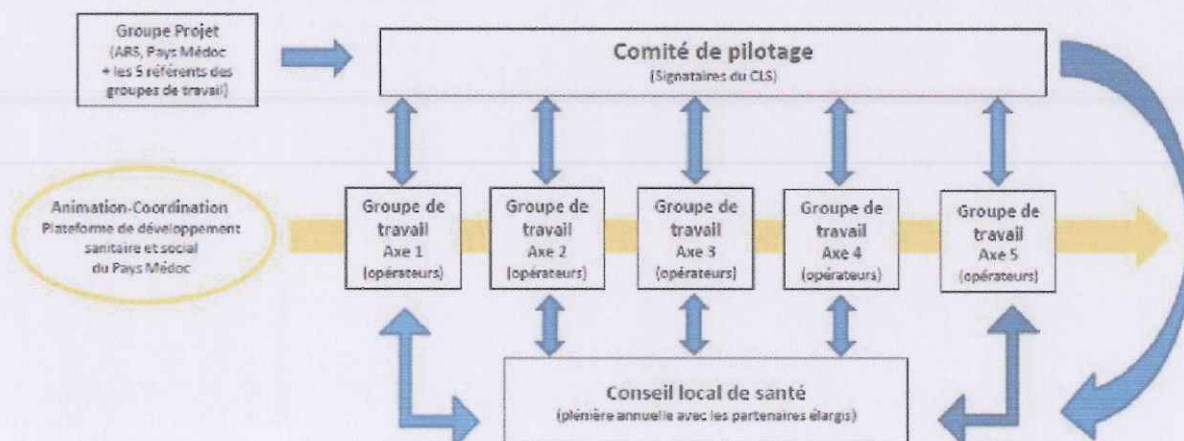
Cette phase de **réflexion et de co construction** s'étend jusqu'au début du mois de mars 2014, avec 3 réunions pour chaque axe pour pouvoir aboutir à l'**élaboration d'un plan d'actions** ajustées au Médoc. Plan qui sera soumis au comité de pilotage.

Signature du Contrat Local de Santé en présence de Madame Michèle DE LAUNAY, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie



« Vous êtes à l'avant-garde des politiques de santé publique » Michèle DE LAUNAY

LA GOUVERNANCE DU CLS MÉDOC



SES 15 SIGNATAIRES

L'ARS, le Pays Médoc, la Préfecture de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde, l'AAPAM, l'ADAPEI de la Gironde, l'Association Rénovation, la CARSAT Aquitaine, la CPAM de la Gironde, le Centre Hospitalier Charles Perrens, l'Hôpital suburbain du Bouscat, la MSA de la Gironde, le Pavillon de la Mutualité-Clinique du Médoc, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers Libéraux d'Aquitaine et l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Aquitaine.

LE CLS MÉDOC, UN OUTIL DE COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX, DE PLANIFICATION ET DE VALORISATION DES INITIATIVES LOCALES

Au-delà du maintien et/ou de l'amélioration de l'état de santé des médocains par des actions appropriées et articulées, il a également pour objectif la réduction des inégalités sociales et spatiales de santé. Un enjeu de taille !

Il s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : « Développement de la filière gérontologique pour une meilleure prise en charge du parcours de vieillissement »
- Axe 2 : « Développement de la politique de santé mentale et des prises en charge psychiatriques »
- Axe 3 : « Développement des politiques de prévention, d'éducation et de promotion de la santé »
- Axe 4 : « Amélioration de la coordination des acteurs afin de faciliter l'accès aux soins »
- Axe 5 : « Renforcement de l'attractivité professionnelle et des compétences des acteurs du territoire »



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le **SLOW**

Un Forum des mobilités
s'est tenu le 19 février 2013
à Cissac-Médoc.



ETRE MOBILE, BOUGER DANS SA TETE

« Etre mobile ce n'est pas seulement se rendre d'un endroit à un autre, traverser des paysages, changer de lieu. La mobilité c'est aussi l'extension des limites de soi et la capacité de multiplier les ancrages. La mobilité et la multi appartenance sont liées et sont fondatrices de notre modernité. » *

D'où une mobilité qui ne peut pas s'appréhender sous le seul angle de l'aménagement du territoire avec l'offre de transport, mais qui doit également être envisagée par une **approche sociale** avec l'examen des freins cognitifs et psychologiques. Tel était l'enjeu du Forum des Mobilités, un événement organisé le 19 février 2013 à Cissac Médoc et qui a rassemblé 78 personnes.

Dès le printemps, deux ateliers (30 participants), co-animés par le Pays Médoc et le Cabinet Place, ont été mis en œuvre autour de « l'apprentissage à la mobilité » et « des solutions alternatives en matière de déplacements », ce qui a permis de poursuivre la dynamique engagée.

L'intérêt ces rencontres : répondre aux besoins identifiés grâce à une portée à connaissance d'expériences existantes et la recherche de formes de mutualisation locales.

Autrement dit, **construire une culture** partagée et pérenne de la mobilité sur le Pays Médoc, trouver la manière de **structurer une offre alternative** de mobilité cohérente à l'échelle du territoire, **définir des actions** à retenir, nouvelles et/ou transposables sur notre secteur, se fixer un « premier cap » pour un futur schéma de la mobilité.

Ce chantier en cours est également connecté avec le Contrat Local de Santé du Médoc.

**Extrait du préambule des actes du Forum à retrouver sur le site du Pays.*

DES PARTENARIATS ACTIFS

La **Convention Territoriale Globale** (CTG), une démarche en plein essor.

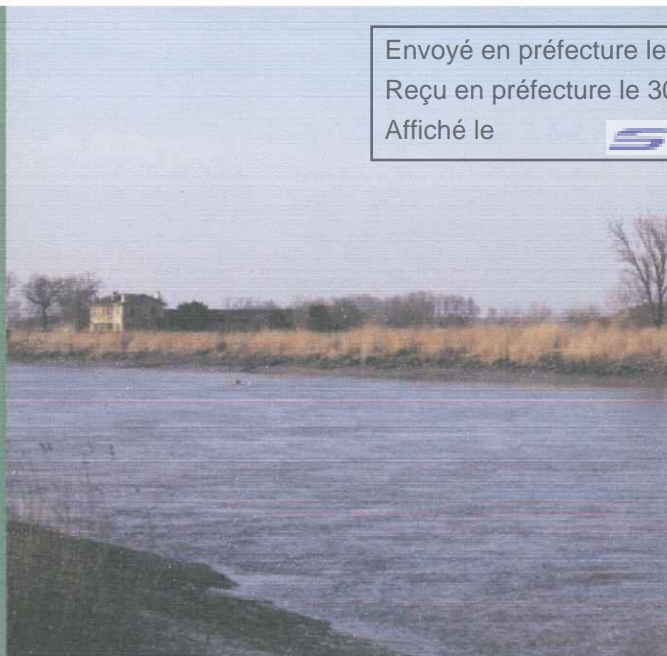
Pour une plus grande proximité et un **accompagnement personnalisé**, le Pays et la CAF, les deux co-animateurs du dispositif ont proposé des rencontres (7) avec les porteurs de projets en amont et/ou en aval des comités techniques : un **soutien méthodologique** fortement apprécié, grâce auquel un nombre plus conséquent d'actions a pu être présenté et mis en œuvre.

En 2012, 6 actions avaient été soutenues. Elles sont au nombre de 11 en 2013 !

2013 a également permis d'amorcer une réflexion sur la restructuration de notre **démarche partenariale avec le CG 33** autour de certaines orientations comme le renforcement des liens entre CCAS et MDSI, le soutien au réseau associatif / caritatif...

Quant au **partenariat avec la MSA**, il peut s'illustrer par diverses actions : notamment l'intervention de l'association TRD 33 (Transport Rural à la Demande) au **Forum des Mobilités**, l'animation d'**ateliers santé itinérants** organisés auprès de publics fragilisés éloignés du système de santé mais repérés par des structures d'aide ou encore l'engagement dans la démarche **CLS Médoc** comme signataire et participant à différents groupes de travail du CLS...

*Une nouvelle fois, les élus du
Médoc se sont mobilisés sur la
question des zones humides
dans le projet de SAGE
Estuaire !*



Envoyé en préfecture le 30/09/2014
Reçu en préfecture le 30/09/2014
Affiché le



SAGE ESTUAIRE : ENFIN ADOPTÉ !

Lors de la CLE de novembre 2012, le projet de SAGE Estuaire avait été rejeté avec 48 votes « Pour » (moins de deux tiers des membres présents ou représentés nécessaires à son approbation), 20 votes « Contre » et 10 abstentions sur 78 votants. Les membres de la rive gauche, d'un commun accord mûrement réfléchi, s'étaient majoritairement abstenus. Sur la rive droite, le monde agricole s'était quant à lui prononcé contre le projet.

Les membres de la CLE de la rive médocaine de l'estuaire contestaient quelques points bien précis notamment la cartographie de l'enveloppe des zones humides, la formulation de sa portée juridique et le manque de prise en considération du travail et des propositions faites par les acteurs du Médoc sur cette enveloppe. Reconnaissant la nécessité d'un tel document, les représentants du Médoc se sont tout de suite remis au travail pour trouver des solutions constructives permettant d'aboutir à l'approbation du document.

Début 2013, le SMIDDEST a fait savoir qu'il se désengageait de la réalisation de la cartographie des zones humides, les services de l'Etat prenant en charge ce travail. Dans ce contexte, le Préfet de la Gironde a reçu fin février une délégation d'élus médocains marquant le début d'une négociation.

En mars et avril, deux réunions de travail avec les services de l'Etat se sont tenues à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc. Les discussions ont permis d'aboutir à l'acceptation de propositions de modifications de certaines dispositions du SAGE sur les zones humides par les services de l'Etat. Un accord a également été obtenu sur certaines dispositions du SAGE concernant le volet « Inondations ».

Le SAGE Estuaire a finalement été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 17 juin 2013 avec 68 votes « Pour », 12 votes « Contre » et 1 abstention sur 81 votants. L'arrêté d'approbation a été signé le 30 août en présence du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Monsieur Philippe Martin. Il s'agit maintenant de mettre en place concrètement sur le territoire les actions définies dans le SAGE.



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le



*Natura 2000 : Le Médoc est
l'un des plus importants
territoires en Aquitaine
engagé dans des Mesures
Agro-Environnementales
territorialisées (MAEt) !*

LES ÉLEVEURS MÉDOCAINS, ACTEURS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE AGRO-ENVIRONNEMENTALE

Par leur activité, les éleveurs du Médoc agissent en faveur de l'environnement, entretiennent les milieux, les paysages... Pour valoriser et faire reconnaître leurs pratiques culturelles traditionnelles, à l'origine d'un patrimoine naturel remarquable, des **mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** ont été mises en place en 2013 pour la 1^{ère} fois sur le territoire médocains.

Le Pays Médoc, porteur de l'animation Natura 2000 sur la façade estuarienne, est l'**opérateur agro-environnemental** local du dispositif assurant le lien entre les services de l'État (DRAAF, DDTM), la Chambre d'agriculture, les gestionnaires et les agriculteurs. Les MAEt font parties des programmes de développement ruraux de la politique agricole européenne, cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État.

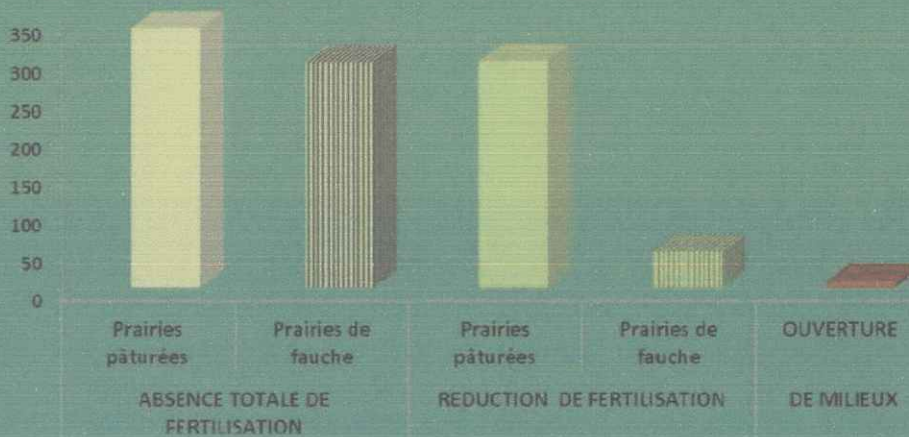
Elles sont proposées pour encourager les agriculteurs à mettre en place ou à poursuivre leurs bonnes pratiques. Ce sont des **contrats Natura 2000 agricole** de 5 ans maximum souscrits par des agriculteurs volontaires qui bénéficient en contrepartie du respect d'engagements environnementaux d'une **aide financière** allant de 101€/ha/an à 275€/ha/an en fonction de la mesure. Chaque mesure proposée est adaptée aux pratiques et enjeux locaux. Elles visent principalement à limiter la fertilisation des prairies, favoriser une fauche tardive et restaurer des parcelles à l'abandon.

Deux réunions d'informations ont eu lieu en mars 2013, la 1^{ère} uniquement destinée à informer sur les MAEt a réuni 25 éleveurs, la seconde organisée par l'ADAR du Médoc concernait le dispositif PAC en général et a regroupé de nombreux agriculteurs (éleveurs, céréaliers...). Rapidement les éleveurs se sont montrés intéressés et prêts à s'engager dans un dispositif étiqueté "Natura 2000", ce qui n'était pas forcément gagné d'avance. Ainsi, 33 éleveurs ont sollicité le Pays Médoc pour étudier les possibilités de contractualisation sur leur exploitation. Parmi eux, 29 diagnostics d'exploitation ont été réalisés pour la constitution du dossier de demandes d'aides.

Le bilan est très positif puisque ce sont **23 agriculteurs** qui se sont réellement engagés en 2013. Cela représente une superficie de près de **1000 ha de prairies** réparties sur 19 communes. Le budget alloué pour les demandes en 2013 est d'environ **1 millions d'euros sur 5 ans**. Parmi les territoires engagés dans des MAEt en Aquitaine, le Médoc se place en **2^{nde} position** en superficies engagées et en budget alloué derrière les Barthes de l'Adour.



Superficies engagées par MAEt en 2013 (ha)



CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES

En cours...

Les travaux de restauration et d'entretien des milieux sous contrats Natura 2000 se poursuivent. Le Pays Médoc assure un accompagnement technique et administratif régulier auprès des signataires. Des visites de terrain sont fréquemment réalisées pour suivre l'évolution et le bon déroulement des opérations.

Un des contrats signés en 2012 a fait l'objet d'une extension avec l'entretien de 9ha de prairies supplémentaires sur la commune de Talais. Au total, 30ha font l'objet d'un contrat Natura 2000 non agricole pour un montant global de 63 300 d'euros.

En projet...

La période de transition entre les fonds européens FEADER 2007-2013 et la nouvelle programmation 2014-2020 ne facilite pas la mise en œuvre des contrats Natura 2000 non agricoles. En effet, au fur et à mesure de l'avancée dans l'année 2013, les disponibilités financières se sont faites de plus en plus rares, obligeant les services de l'Etat à refuser des contrats. Deux projets de contrat ont émergé en 2013 et pourront peut-être être mis en œuvre en 2014.

APPUI TECHNIQUE AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS

Le Pays Médoc a été sollicité à plusieurs reprises pour apporter un appui technique, notamment dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 pour :

- 6 plans locaux d'urbanisme en cours de révision ou de réalisation,
- 2 projets liés au renouvellement d'autorisation pour des activités sportives,
- 2 projets d'extension ou de création de bâtiments pour des professionnels.

JOURNÉES MONDIALES DES ZONES HUMIDES

Comme chaque année, le Pays Médoc participe à l'organisation des Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) en Médoc qui se déroulent autour du 2 février avec un collectif d'acteurs médocains (EcoActeurs en Médoc, CPIE Médoc, Syndicats des bassins versants de la Jalle de Castelnau, SIABVELG, Fédération des Chasseurs, ONF...). Ce collectif ne cesse d'augmenter avec notamment pour 2014 la participation du SIBV Pointe Médoc.



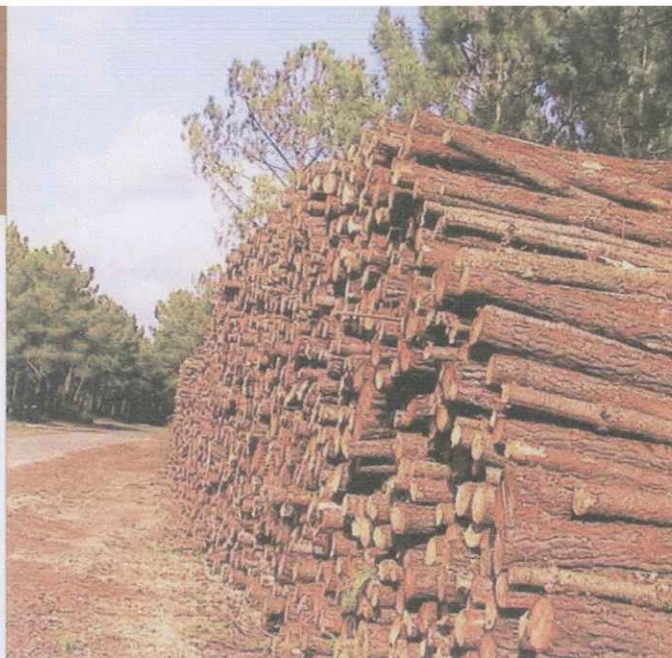
Broyage des refus de pâturage pour l'entretien des prairies (août 2013)



Mare comblée avant travaux (été 2012)



Mare après travaux (Nov. 2013)



Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

SLO

D'autres projets auront vu leur accomplissement en cette année 2013...

BIO-RÉGION : DEUX STAGIAIRES ITALIENS EN MÉDOC

Dans le cadre du programme de recherche liant le CNRS et l'institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme de Bordeaux 3 à l'Université de Florence, avec deux territoires d'expérimentation (le PNR des Landes de Gascogne et le Pays Médoc), nous avons reçu deux étudiants italiens d'octobre à décembre, Vincenzo Bordinio et Pasquale Condo.

Ils sont venus plancher sur la première partie de leur mémoire à savoir **l'évolution morphologique du Médoc et les permanences paysagères à travers les âges.**

Ils nous ont laissé quelques belles cartes significatives de l'identité médocaine, que nous utilisons dans le cadre du travail PNR entre autre et un outil de lecture cartographique de l'évolution socio-économique du Médoc.

RESTRUCTURATION FONCIÈRE FORESTIÈRE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA SYLVICULTURE

Un objectif : réintégrer dans le circuit économique et de manière durable des propriétés souffrant de morcellement.

Une technique : les échanges amiables multilatéraux. Cette formule fait appel au volontariat des propriétaires, sa mise en œuvre s'opère à la demande des communes qui prennent à leur charge le financement de l'animation, qui est cofinancée par la Région et le CG33.

Des opérateurs : la SAFER et le Groupement de Productivité Forestière.

Le Pays a joué le rôle de facilitateur dans le montage administratif et financier d'un groupement de commande, et pour l'obtention des aides régionales et départementales.

La campagne aura été échelonnée sur 6 ans et déployée sur 4 communes : Saint Sauveur, Saint-Germain d'Esteuil, Vendays-Montalivet et Hourtin.





*Le mot du Président du
Conseil de Développement,
Thomas AZOUZ*



Restructuré, réinvesti, le Conseil de Développement a été présent sur les trois grandes réalisations du Pays Médoc en 2013.

Le Contrat Local de Santé où les membres du CODEV venant du collège santé-social ont participé à l'ensemble des travaux.

Le développement économique puisque 6 membres du CODEV font partie du groupe de travail mis en place avec 6 élus Pays.

L'élaboration de la Charte de PNR, deux membres du bureau du CODEV font partie du Comité de Pilotage de la démarche.

La journée des acteurs et partenaires PNR qui a rassemblé 85 personnes a fortement mobilisé les membres du CODEV qui se sont partagés entre les trois ateliers où leur habitude de la discussion, des échanges ont joué à plein.

Enfin, le CODEV s'est saisi d'une piste de travail en lien avec le CG33 sur la question de l'avenir de la culture dans les politiques locales de développement. Un premier contact a été pris au mois de novembre. C'est un chantier qui s'ouvre pour le CODEV en 2014.

Abonnez-vous aux actus !

Le Pays Médoc publie régulièrement des actus sur son site, que vous pouvez recevoir automatiquement par courriel. Il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site et de cliquer sur "Abonnez-vous". Ce service est gratuit, et vous pouvez l'interrompre quand vous le souhaitez.

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

SLOW



www.pays-medoc.com